

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE SAINT ALBAN DES VILLARDS

COMPTE RENDU
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
du 10 novembre 2016 à 20 h 00

Sous la présidence de Madame Jacqueline DUPENLOUP, Maire.

Nombre de conseillers : En exercice : 6 Présents : 6 Absent : 0 Votants : 6

Date de convocation : 4 novembre 2016

Présents : Annie BORDAS – Jean BIJASSON - Jacqueline DUPENLOUP – Gilberte GIRARD - Daniel QUEZEL-AMBRUNAZ - Nicole ROCHE

Secrétaire de séance : Jean BIJASSON

.....
Madame le Maire, constatant le quorum, ouvre la séance à 20 h 00.

1. Adoption du compte rendu du Conseil Municipal du 07.10.2016

Le compte-rendu de la réunion du 7 octobre 2016 ayant été adressé à chacun des membres du conseil par mail, Madame Le Maire demande si des questions subsistent. Sans remarque de l'assemblée, ce dernier est adopté à l'unanimité.

2. Echange de parcelles Commune / M. Mme Cartier-Lange Jacques (parcelles C 1268 – E 1410 / E 1100 – B 788)

Afin de pouvoir traiter ce point, les dossiers concernant la régularisation de l'emprise foncière de la route du Nant ont été repris et analysés. Madame le Maire précise que le récapitulatif transmis aux élus contient sans doute quelques erreurs compte tenu de la complexité et l'ancienneté du dossier mais qu'il convient de noter que :
12 dossiers ont été réglés /

24 dossiers ont reçu un jugement de fixation de taux d'indemnisation ; sur certains d'entre eux est portée la mention « succession inconnue »

10 dossiers ont reçu un jugement de donné acte avec tarif

7 dossiers ont reçu un jugement de donné acte sans tarif

1 dossier avec acte de vente signé mais pas payé

Quelques autres procédures sont en attente et ce sont finalement 34 dossiers qu'il faudrait clore.

Le premier cas examiné est l'échange de parcelles entre la commune et M. Jacques Cartier-Lange : ce dernier souhaite échanger la C 1268 (459 m²) et la E 1410 (69 m²) (emprise foncière de la piste du Nant) contre la E 1100 (69 m² en zone constructible) et la B 788 (200 m² en zone agricole). Les parcelles communales (69 m² à 10.00 € et 200 m² à 0.24 €) ayant une valeur financière supérieure, il est proposé que M. Jacques Cartier-Lange s'acquitte de la soulte. Madame le Maire précise que l'acte sera notarié ou administratif en fonction du devis du notaire et sollicite la validation de l'échange par le conseil municipal (frais de notaire et d'acte partagés par moitié entre le demandeur et la commune).

Vote : 5 voix pour et une abstention (Gilberte Girard)

3. Echange de parcelles Commune / M. Darves-Blanc Eric (parcelles G 1506 / E 228)

Madame le Maire expose,

Les parcelles faisant objet de l'échange sont situées :

au Premier Villard pour celle appartenant à M. Eric Darves-Blanc (E 228 d'une surface de 225 m² en zone Ua)

au Mollard pour celle appartenant à la commune (G 1507 d'une surface de 264 m² en zone Au)

L'échange de parcelles s'effectue à la demande de M. Eric Darves-Blanc. Il est donc proposé de traiter les deux parcelles au même prix (double vente).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (6 voix pour)

donne son accord de principe pour l'échange de parcelles Commune / M. Darves-Blanc Eric (parcelles G 1506 / E 228) stipulant que les frais de notaire sont à la charge du demandeur.

4. Acquisition d'une partie de la parcelle de M. et Mme Vial (parcelle M 1184)

Après entrevue avec les propriétaires, il a été convenu par accord amiable l'acquisition d'une partie de la parcelle M 1184, à 10.00 € le m², afin de traiter l'élargissement du chemin communal du Bessay.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (6 voix pour),

valide l'acquisition d'une partie des parcelles de M. et Mme Vial au tarif de 10.00 € le m², les frais de notaire étant à la charge de la commune demandeuse.

5. Jugement du Tribunal Administratif – Arrêté du 4 décembre 2014

Suite à la requête de M. Maurice Darves Bornozy contre l'arrêté du 4 décembre 2014,

Suite à la requête de Mme Françoise Darves Blanc contre ce même arrêté,

Madame le Maire précise que cet arrêté avait été pris pour permettre l'accès en véhicule à moteur de particuliers propriétaires dans la combe du Merlet et résume l'audience publique au Tribunal Administratif de Grenoble du 18 octobre dernier, à laquelle elle était présente :

Les deux requêtes étant semblables, elles ont été traitées concomitamment par le tribunal qui a annulé le 3^{ème} alinéa de l'article 2 de l'arrêté du 4 décembre 2014 (« aux véhicules des riverains...sur l'environnement »), en tant qu'il concerne la piste de l'Echaut- La Vieille Route.

Dans ses conclusions, M. le Juge expose « que le maire de Saint-Alban-des-Villardards ne pouvait légalement autoriser la circulation aux riverains venant chercher un laissez-passer en mairie, dès lors que les deux premiers tronçons de la piste traversaient des terrains privés et n'avaient jamais été ouverts à la circulation publique ».

La juriste de la FDSEA fait état d'un dossier d'une extrême complexité, qui ne pourra trouver de solution que lorsque l'assise foncière de la piste sera totalement propriété communale.

Le conseil municipal, à l'unanimité (6 voix pour),

décide de ne pas faire appel du jugement en date du 31 octobre 2016, ne souhaitant pas engager la commune dans des dépenses de procédures complémentaires,

confirme l'entame d'une démarche de négociation (règlement de la convention de la piste du Merlet (La Loze – La Vieille Route), proposition d'acquisition de l'assise de la piste comme définie au point 5 du conseil municipal du 7 octobre 2016, afin de préserver l'avenir de l'alpage quels que soient les éleveurs l'exploitant,

décide de ne pas poursuivre le dossier de la piste du Balais, compte-tenu de la complexité du dossier de la piste déjà existante

6. Mise en place du RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions des Sujétions de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel) pour les agents territoriaux

A compter du 1^{er} janvier 2017 (seule la filière administrative est concernée pour l'instant), le RIFSEEP se substitue à toutes les primes et indemnités existantes, c'est-à-dire pour St Alban le RIFSEEP va se substituer à l'IEMP (Indemnité d'Exercice des Missions de Préfecture) et l'IAT (indemnité d'Administration et de Technicité).

Le RIFSEEP est composé de deux parts :

L'IFSE (Indemnité de Fonction, de Sujétion et d'Expertise : liée au poste de l'agent et à son expérience professionnelle) et **le CIA** (complément Indemnitaire Annuel, dont la mise en œuvre est facultative : engagement professionnel et manière de servir)

Madame le Maire propose de prendre en référence, à minima, le montant actuel de l'IEMP et de l'IAT perçu par l'agent et faire évoluer en fonction des possibilités budgétaires 2017, notant que le plafond de l'IFSE est suffisamment élevé pour ne pas avoir à mettre en œuvre le CIA (Complément indemnitaire Annuel).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (6 voix pour),

décide l'annulation de l'IEMP et de l'IAT, après avis du Comité technique et à compter du 1^{er} janvier 2017

décide l'instauration de l'IFSE, après avis du Comité technique et à compter du 1^{er} janvier 2017

7. Lancement du chantier du Bessay – Résultat de la commission d'appel d'offres

Suite à l'Appel d'Offres : « Aménagement chemin communal et création d'un parking – Situé au lieu-dit : « Le Bessay » sur la commune de Saint-Alban-des-Villardards », cinq candidatures ont été réceptionnées. Il s'agit de : D.J.T.P. de Pontamafrey / Eiffage de Gilly sur Isère / Manno T.P. de St Jean / Martoïa T.P. de St Jean / Truchet B.T.P. de St Jean.

La commission d'appel d'offres, réunie le 31 octobre 2016, a choisi l'entreprise Manno T.P. de St Jean de Maurienne (tarifs et mémoire technique) pour un montant total (trois tranches) de 131 575.70 H.T.

L'A.A.P.C. stipulait un début de travaux dès réception de l'ordre de service (prévision au 14 novembre), mais les conditions météorologiques empêchent le démarrage à cette date.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (6 voix pour), valide le choix de la commission d'appel d'offres et le lancement des travaux

8. Transfert de la maîtrise d'ouvrage au SDES pour l'enfouissement des réseaux électriques (chantier du Bessay)

Le transfert de la maîtrise d'ouvrage au SDES pour l'enfouissement des réseaux électriques (chantier du Bessay) étant la procédure légale, le conseil municipal, à l'unanimité (6 voix) le valide.

9. Transfert de compétence concernant la collecte des déchets ménagers à la Communauté de Communes du Canton de La Chambre (01.01.2017), mise en place de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères par La 4C

Madame le Maire souhaite sur ce sujet une discussion du conseil municipal. La 4C, par le biais de ses représentants, se prononcera in fine. Jusqu'à présent le coût du ramassage des ordures ménagères était réglé par le budget général de la commune (14 395.00 € en 2016) et la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (basée sur la moitié de la valeur locative du foncier bâti multipliée par un taux) n'était pas répercutée sur les habitants.

La base locative de la commune est de 143 543 €. Il faudrait un taux de 10.03 % pour couvrir le montant de la participation au SIRTOM.

La discussion s'engage sur le principe même de la T.E.O.M. : la valeur locative, dans notre commune, est parfois sans rapport avec le volume d'ordures ménagères produit par les résidents.

Les zones non desservies (chalets d'alpage imposés en foncier bâti) peuvent être exonérées.

10. Marchés de déneigement Hiver 2016 – 2017 : attribution des lots

Une consultation pour le déneigement et le salage des communes des Villards (groupement de commandes avec pouvoir adjudicateur à la commune de St Colomban) a été lancée le 19 septembre 2016, la date limite de réception des candidatures étant fixée au vendredi 21 octobre 2016 à 12 h 00. La consultation avait pour objet :

- Lot 1 : Le déneigement et le salage des chemins des communes de Saint-Colomban-des-Villards et Saint-Alban-des-Villards ;
- Lot 2 : Le déneigement et le salage des parkings des communes de Saint-Colomban-des-Villards et Saint-Alban-des-Villards ;
- Lot 3 : Le déneigement et le salage des routes communales des communes de Saint-Colomban-des-Villards et Saint-Alban-des-Villards.

Quatre candidats ont remis leurs offres : Bonnavard Joris – Darves-Blanc Eric – Darves-Blanc Serge – Jamen BTP.

Le lot 1 a été attribué à : Darves-Blanc Eric qui conduira le Holder des communes

Le lot 2 a été attribué à : Darves-Blanc Serge (avec son propre matériel)

Le lot 3 a été attribué à : Bonnavard Joris qui conduira le tracteur communal

Jamen BTP n'a pas satisfait aux conditions de la consultation.

Durée du contrat : du 15 novembre 2016 au 31 mars 2017

11. Questions diverses

- **Signalétique.** Le SIVAV a réglé, pour le compte de la commune, 6 poteaux de signalétique en bois autoclave, avec lames directionnelles. La commission sentiers a dit sa préférence pour des poteaux métalliques, plus pérennes dans le temps, bien que

ceux-ci ne figurent pas dans la charte départementale. Il est à noter le coût des fourreaux, laissé à la charge de la commune par le SIVAV, soit 456.00 €.

Considérant le budget alloué à la signalétique et la nécessité d'être en conformité avec la charte départementale, le conseil municipal, par 5 voix pour et 1 abstention

décide de conserver les poteaux bois

- **AFPI.** L'association a demandé des devis pour faire effectuer des travaux sur le lot de Thierry Martin-Cocher. Le devis s'élèverait à 6 750.00 € mais la question du défaut d'entretien de ce lot doit être résolue avant tout lancement de travaux.
- **DSP.** La Délégation de Service Public avec Marc Vuillermoz a été signée. L'inventaire sera fait chaque fois qu'un appartement se libérera.
- **Colis de Noël.** Organisation pour la préparation des colis : mercredi 16 novembre après-midi, choix des articles à Intermarché. Rendez-vous est fixé en mairie le vendredi 9 décembre après-midi pour la préparation des 69 colis
- **Ecole intercommunale.** Madame Annie Bordas fait le point sur l'école :
L'école compte 12 élèves.
Myriam Lienard et Jean-René Bozon-Viaille sont les délégués des parents d'élèves.
Activités de l'année scolaire 2016 – 2017 : Musique / Piscine / Ski / Marché de Noël / Intervention de la Sécurité Routière / Patinoire à Chambéry / Equitation à Ste Marie / Sortie Cinéma / Contes avec Anne Montange / 3 sorties de fin d'année (dont visite du Musée du Facteur Cheval et du Musée de la Chaussure dans la Drôme).
- **Demandes de l'Association des Amis des Villards.**
 - Organisation du Téléthon, en partenariat avec Jean-Marc Bordas, le samedi 3 décembre prochain. L'association demande une participation communale de 100.00 € pour l'aide aux activités (concours de belote, marche, boutique Téléthon, repas le soir...). Accord du conseil municipal.
 - Décharge sauvage de la Vieille Usine. Il conviendrait d'écrire au propriétaire(EDF) pour solliciter l'autorisation d'implanter un panneau de type « décharge interdite ».
 - Placette du Pied des Voûtes. A terminer pour mettre en valeur le four et valoriser le coin. L'association a un projet d'abri simple, ouvert, avec piliers en bois et toiture pour loger une centaine de personnes.

Sans autres questions ou interventions, la séance est levée à 22 h 45.